Mouvement du personnel

Nomination

Membres du jury national du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et du jury national du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

NOR : ESRS1900085A arrêté du 25-3-2019 MESRI - DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié ; arrêté du 28-3-2014 ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts comptables

Article 1 - Sont nommés membres du jury national du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) à compter de la session 2019 :

- Éric Gissler, commissaire du gouvernement près le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, ou son représentant ;
- Anne Gasnier, inspectrice de l'éducation nationale, présidente ;
- Gérard Melyon, professeur des universités, vice-président ;
- Cakar Coskun, maître de conférences ;
- Nelly Kerscaven, maître de conférences associée ;
- Yamina Charfeddine, professeure agrégée ;
- Sylvie Vidalenc, professeure agrégée ;
- Nicole Calvinhac, expert-comptable;
- Michael Fontaine, expert-comptable;
- Chantal Honigman, commissaire aux comptes, expert-comptable;
- Hervé Lohier, commissaire aux comptes, expert-comptable ;
- Pascal Roussin, directeur de comptabilité.

Article 2 - Sont nommés membres du jury national du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) à compter de la session 2019 :

- Éric Gissler, commissaire du gouvernement près le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, ou son représentant ;
- Franck Brillet, inspecteur général de l'éducation nationale ;
- Monsieur Pascal Barneto, professeur des universités ;
- Marc Bidan, professeur des universités ;
- Laurent Cappelletti, professeur des universités ;
- Martial Chadefaux, professeur des universités ;
- Evelyne Lande, professeure des universités, présidente ;
- Odile Barbe, expert-comptable;
- Marc Regnoux, expert-comptable, vice-président ;
- Christiane Foll, commissaire aux comptes, expert-comptable;
- Monsieur Dominique Jourde, commissaire aux comptes, expert-comptable ;
- Angélique Courtade-Benlian, directrice de comptabilité.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et

B.O. Bulletin officiel n°17 du 25 avril 2019

de l'innovation.

Fait le 25 mars 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation, La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Brigitte Plateau